



Châteauneuf-du-Rhône, le 5 mars 2021.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal le :

Jeudi 11 mars 2021 à 18 H 45*

Salle Polyvalente du bas

***(présence souhaitée à 18h30)**

Conformément aux directives de la Direction Générale des Collectivités Locales, la réunion se tiendra sans public, celle-ci ayant lieu pendant les horaires du couvre-feu. En revanche, les journalistes pourront assister à la réunion (cas dérogatoire obligation professionnelle).

Afin de vous rendre à la réunion, je vous rappelle qu'il convient de vous munir de la présente convocation **ET** de l'attestation de déplacement dérogatoire (le motif à invoquer est « Convocation judiciaire ou administrative » ou « Activité professionnelle »).

Le port du masque est obligatoire.

Tout membre de l'assemblée peut être porteur de 2 pouvoirs.

Ordre du jour :

- 1. Avis sur la prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône**
- 2. Autorisation de recruter des agents non titulaires compte-tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité**
- 3. Création d'un emploi permanent**
- 4. Suppression de 3 emplois permanents**
- 5. Mise à jour du tableau des effectifs**
- 6. Subvention à l'association « Jeunesse et Reconstruction » pour le projet de chantier du sentier botanique**
- 7. Questions diverses**



Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

L'ensemble des dossiers nécessaires à la compréhension des délibérations inscrites à l'ordre du jour est disponible pour consultation à l'accueil à partir du mercredi 10 mars 2021.

Le Maire,



Marielle FIGUET

